



# CONCESSION

## dans le cimetière communal (terrain, case de columbarium)

Le Maire de la commune de CONDEZAYGUES

Vu la demande présentée par M. BEGUE Roger  
domicilié à Condezaygues  
34 " Casals Bastouls "

et tendant à obtenir | une concession de terrain dans le cimetière communal (1)  
| une case dans le columbarium

à l'effet d'y fonder la sépulture de : lui-même et de sa famille

Concession N° 219

N° du Plan \_\_\_\_\_

N° de Case 9

### ARRÊTE :

**Article premier.** – Il est accordé | dans le cimetière communal – (1) au nom  
| dans le columbarium communal  
du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture indiquée, une concession  
perpetuelle a compter du 17/08/17  
de \_\_\_\_\_ mètres superficiels  
de une case(s).

**Art. 2.** – Cette concession est accordée à titre de (1) :

- concession nouvelle ;
- renouvellement de la concession accordée le \_\_\_\_\_ et expirant le \_\_\_\_\_ ;
- conversion de la concession accordée le \_\_\_\_\_ et expirant le \_\_\_\_\_ .

**Art. 3.** – La concession est accordée moyennant la somme totale de quatre cent cinquante euros qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant quittance N° 834 du 17/08/2017.

**Art. 4.** – Les droits de timbre et d'enregistrement du présent arrêté demeurent à la charge du titulaire de la concession.

**Art. 5.** – Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

Fait en mairie, le 17/08/2017  
Le Maire,

L'acquéreur,

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT  
AGEN 1

Le 03/10 2017 Dossier 2017 17032, référence 2017 A 00264

Enregistrement : 25 € Pénalités : 0 €

Total liquidé : Vingt-cinq Euros

Montant reçu : Zero Euro

Le Contrôleur principal des finances publiques

**Patricia LAVERGNE**  
Contrôleur  
des finances publiques



EXEMPLAIRE DESTINÉ  
A LA MAIRIE